



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-010

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai deux mille vingt-trois à 17 heures 00, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Martine REFFET, Philippe OLIVE, Jean-Michel STASIA, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY

Absents excusés : Noël LACROIX donne procuration à Philippe GIRARD, Jean-Claude CHAPPELLAZ donne procuration à Gérard BORDON, Romain CUGNET donne procuration à Martine REFFET.

Abdelhamid BELHADDAD, José ACEBEDO CANDIL, Roberto SAILIS, Annie BONNIVARD, Natacha DURIEUX, Romain CUGNET

Absents non excusés : Isabelle BIETRIX (Suppléante), Charles COSTEL (Suppléant)

Secrétaire de séance : Jean-Michel STASIA

Date de Convocation : 5 mai 2023

Membres en exercice :18

Présents :

Votants :

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission du Directeur en place, une commission spéciale a été mandatée par le Conseil lors de la séance extraordinaire du 12 avril dernier.

Six candidatures ont été reçues après publication des annonces de recrutement. Seuls deux candidats ont été reçus en entretien sachant que les quatre autres candidatures ne correspondaient pas aux attentes.

Monsieur Fabien BERNARDIS a été retenu pour le poste et invité par le Président en séance pour se présenter à l'assemblée.

Monsieur BERNARDIS se présente à l'assemblée.

Étant donné son profil et les attentes du Syndicat, Monsieur le Président propose d'approuver l'embauche de Monsieur BERNARDIS au poste de DIRECTEUR selon les conditions salariales qui seront validées par voie d'arrêté. Sa date d'entrée aux effectifs sera fonction des discussions avec son employeur actuel. Une réunion entre les deux parties a été programmée le 15 mai prochain afin de valider conditions de transfert de l'agent concerné.

Vu la candidature de Monsieur Fabien BERNARDIS,

Vu l'avis favorable de la commission spéciale,

Vu les conditions salariales d'embauche présentées par Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical se prononce favorablement pour l'embauche de Monsieur BERNARDIS.

L'embauche de Monsieur BERNARDIS sera soumise à l'avis de la Commission Supérieure Nationale du Personnel des IEG. Un arrêté de nomination rappelant les conditions d'embauche sera pris à cet effet pour l'agent concerné. Le Président rédigera un contrat de travail.

Vu la demande de Monsieur VILLEMEN par courrier en date du 6 avril concernant sa démission du poste de Directeur et sa volonté de réduire son préavis de trois mois, le Conseil Syndical décide de fixer la fin de contrat au 30 juin prochain en fin de journée. Monsieur le Président est chargé de notifier cette décision à l'intéressé.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Gérard BORDON